

SEANCE DU CONSEIL EXTRAORDINAIRE DU 05 août 2010

Le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire le JEUDI 05 AOUT 2010 à 20 h 30 sous la présidence de M. Michel BASTIAT, Maire.

Présents : MM. Et Mmes BASTIAT, DOMENGER, DESSEREZ, DUPAU, LALANNE, BEDAT, DESCLAUX, RAVERT, CAZENAVE, HAUQUIN, BARROUILLET, LAENCUENTRA, CLAUZET, PLANTIER, CONSTANT, DEMETRE, BORDES

Excusés : Mme DAGUINOS qui a donné procuration à M. LALANNE
M. FOURMONT qui a donné procuration à M. DESCLAUX Alain.
M. DESLOUS qui a donné procuration à M. HAUQUIN

Absents : MM. VILATON, FOURNET, GALY
Monsieur DEMETRE Jean Jacques est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I. FORET : COUPES A METTRE EN VENTE

Monsieur le Maire explique que la forêt est infestée d'un insecte, le scolyte qui se propage très rapidement. Les pins meurent en quelques semaines. Le diagnostic est très pessimiste quant à l'avenir de notre forêt, car pour l'instant, aucun traitement curatif n'est possible. Il faut attendre l'hiver et les gelées pour espérer contenir l'invasion.

Certaines parcelles communales dont les bois sont encore verts et qui devaient être vendus dans 2 ou 3 ans, sont entourés de pins malades ; ils vont être contaminés très rapidement. La seule solution est donc pour l'instant de les abattre et de les vendre pour ne pas tout perdre.

Le conseil adopte à l'unanimité une délibération pour demander à l'ONF la mise en vente des parcelles 3B - 13 AB - 14 AB - 15B - 40 et 41 soit une superficie de 74 has.

Par ailleurs, le conseil accepte la proposition des Etablissements SERVARY à :

- 26.00 € la tonne pour 5000 tonnes de bois de qualité
- 5 .00 € la tonne pour les bois morts, bleus.

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 20 h 50